

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Institut national de recherche
en informatique et en automatique

Arrêté du 2 janvier 2024 autorisant, au titre de l'année 2024, l'ouverture d'un concours sur titres et travaux pour le recrutement de directeurs de recherche de 2^{ème} classe à l'Institut national de recherche en informatique et en automatique (Inria)

NOR / RIAH2332098A

Le Président-directeur général de l'Institut national de recherche en informatique et en automatique,

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu le décret n° 83-1260 du 30 décembre 1983 modifié fixant les dispositions statutaires communes aux corps de fonctionnaires des établissements publics scientifiques et technologiques ;

Vu le décret n° 85-831 du 2 août 1985 modifié portant organisation et fonctionnement de l'Institut national de recherche en informatique et en automatique ;

Vu le décret n° 86-576 du 14 mars 1986 modifié relatif aux statuts particuliers des corps de fonctionnaires de l'Institut national de recherche en informatique et en automatique ;

Vu le décret n° 2004-1105 du 19 octobre 2004 modifié relatif à l'ouverture des procédures de recrutement dans la fonction publique de l'État ;

Vu le décret n° 2017-1748 du 22 décembre 2017 fixant les conditions de recours à la visioconférence pour l'organisation des voies d'accès à la fonction publique de l'Etat ;

Vu le décret n° 2020-523 du 4 mai 2020 relatif à la portabilité des équipements contribuant à l'adaptation du poste de travail et aux dérogations aux règles normales des concours, des procédures de recrutement et des examens en faveur des agents publics et des candidats en situation de handicap notamment son article 3 ;

Vu l'arrêté du 22 décembre 2017 fixant les conditions de recours à la visioconférence pour l'organisation des voies d'accès à la fonction publique de l'Etat,

Arrête :

Article 1^{er}

Est autorisée, au titre de l'année 2024, l'ouverture d'un concours sur titres et travaux afin de pourvoir des emplois de directeurs de recherche de 2^{ème} classe vacants ou susceptibles d'être vacants au sein d'Inria.
Le nombre total de places offertes au concours est fixé à 21.

Article 2

La répartition des postes offerts au concours est fixée comme suit :

- 21 postes de directeurs de recherche de 2^{ème} classe :

Affectations : l'un quelconque des neuf centres Inria : centre Inria de l'université de Bordeaux, centre Inria de l'Université Grenoble Alpes, centre Inria de l'Université de Lille, centre Inria de Lyon, centre Inria de l'Université de Lorraine, centre Inria de Paris, centre Inria de l'Université de Rennes, centre Inria de Saclay, centre Inria d'Université Côte d'Azur.

Article 3

La date d'ouverture des inscriptions est fixée au 5 janvier 2024.

La date de clôture des inscriptions est fixée au 6 février 2024 à minuit, heure de Paris.

A compter de la date d'ouverture, les candidats doivent :

- soit s'inscrire en ligne, sur le site internet d'Inria (<https://www.inria.fr/fr/directeurs-et-directrices-de-recherche-de-2e-classe>) ;
- dans le cadre d'une candidature en ligne, avoir terminé leur inscription électronique au plus tard le 6 février 2024, avant minuit heure de Paris ;
- soit demander un dossier de candidature au format papier : le dossier peut être obtenu sur demande écrite transmise par voie postale ou retrait auprès de la Direction des Ressources Humaines (cf. annexe). Aucune demande par mail ou téléphone ne sera prise en compte.

Les candidats doivent :

- soit avoir terminé leur inscription en ligne au plus tard le 6 février 2024 avant minuit, heure de Paris ;
- soit avoir déposé leur dossier de candidature à la Direction des Ressources Humaines, au plus tard le 6 février 2024 avant 17 heures, heure de Paris ;
- soit avoir envoyé leur dossier de candidature par voie postale, au plus tard le 6 février 2024, le cachet de La Poste faisant foi.

Tout dossier transmis hors délai, incomplet ou insuffisamment affranchi sera automatiquement rejeté.

Article 4

Le jury d'admissibilité ou la section de jury compétente examine les titres et travaux des candidats et, après avoir délibéré, établit la liste des candidats admis à poursuivre le concours. Il est ensuite procédé à l'audition des candidats admis à poursuivre le concours.

Article 5

Les candidats résidant dans l'une des collectivités mentionnées à l'article 72-3 de la Constitution (Guadeloupe, Guyane, Martinique, La Réunion, Mayotte, Saint-Barthélemy, Saint-Martin, Saint-Pierre-et-Miquelon, îles Wallis et Futuna, Polynésie française, Nouvelle-Calédonie) ou à l'étranger, en situation de handicap, en état de grossesse ou dont l'état de santé le nécessite bénéficient, à leur demande, du recours à la visioconférence pour le déroulement de l'audition. Pour bénéficier de la visioconférence, les candidats en situation de handicap, les femmes en état de grossesse ainsi que les personnes dont l'état de santé rend nécessaire le recours à la visioconférence doivent produire le certificat médical délivré par un médecin agréé et comportant la mention de l'aménagement relatif à la visioconférence.

Ils doivent en faire la demande par écrit auprès du service des ressources humaines référent du concours concerné (cf. liste en annexe) au plus tard dans un délai de deux jours ouvrés à compter de la réception de la convocation à l'audition. A titre exceptionnel, lorsque l'urgence le justifie, un candidat pourra être autorisé à bénéficier du recours à la visioconférence même si sa demande est formulée après cette date, sous réserve de l'accord d'Inria.

La demande de mise en place de visioconférence doit être réalisée conformément à la procédure mise en place par Inria et disponible sur le site internet d'Inria dans le respect des garanties prévues par l'arrêté du 22 décembre 2017 susvisé.

Article 6

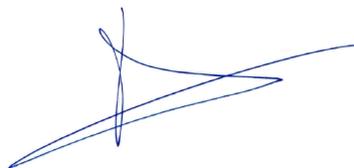
Conformément au décret du 4 mai 2020 susvisé, les candidats demandant un aménagement d'épreuves doivent transmettre un certificat médical établi par un médecin agréé, au plus tard trois semaines avant le déroulement des épreuves soit le 26 février 2024. Le certificat médical, qui doit avoir été établi moins de six mois avant le déroulement des épreuves, précise la nature des aides humaines et techniques ainsi que des aménagements nécessaires pour permettre aux candidats, compte tenu de la nature et de la durée des épreuves, de composer dans des conditions compatibles avec leur situation.

Article 7

Le Président-directeur général de l'Institut national de recherche en informatique et en automatique est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Journal Officiel de la République Française.

Fait à Rocquencourt, le 2 janvier 2024
Le Président-directeur général d'Inria

B. Sportisse



ANNEXE

Inria
Direction des Ressources Humaines
Service Recrutement et Carrière
Domaine de Voluceau
BP 105
78153 LE CHESNAY ROCQUENCOURT Cedex France

Service des ressources humaines du centre Inria de l'université de Bordeaux
200, avenue de la Vieille Tour
33405 TALENCE cedex

Service des ressources humaines du centre Inria de l'Université Grenoble Alpes
Inovallée
655 avenue de l'Europe
Montbonnot
38334 SAINT ISMIER CEDEX

Service des ressources humaines du centre Inria de l'Université de Lille
Parc scientifique de la Haute Borne
40 avenue Halley Bât. A, Park Plaza
59650 VILLENEUVE D'ASCQ

Service des ressources humaines du centre Inria de Lyon
Campus La Doua Villeurbanne Bâtiment CEI-2
56, Boulevard Niels Bohr - CS 52132
69603 VILLEURBANNE – France

Service des ressources humaines du centre Inria de l'Université de Lorraine
Technopôle de Nancy Brabois - Campus scientifique
615, rue du Jardin Botanique
54602 VILLERS-LES-NANCY CEDEX

Service des ressources humaines du centre Inria de Paris
2 rue Simone Iff
CS 42112
75589 PARIS CEDEX 12

Service des ressources humaines du centre Inria de l'Université de Rennes
Campus universitaire de Beaulieu
35042 RENNES CEDEX

Service des ressources humaines du centre Inria de Saclay
1 rue Honoré d'Estienne d'Orves
Bâtiment Alan Turing
Campus de l'École Polytechnique
91120 PALAISEAU

Service des ressources humaines du centre Inria d'Université Côte d'Azur
2004, route des Lucioles - B.P. 93
06902 SOPHIA-ANTIPOLIS CEDEX

Service des ressources humaines du Siège d'Inria
Domaine de Voluceau - B.P. 105
78153 LE CHESNAY ROCQUENCOURT Cedex France